



État financier des recettes et dépenses de

**UNIVERSITÉ
MÉTROPOLITAINE DE
TORONTO**
CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Et le rapport des vérificateurs indépendants

à ce sujet. Période du 1^{er} avril 2022 au

31 mars 2023

KPMG LLP
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan ON L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Télé. 905-265-6390

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de l'Université métropolitaine de Toronto et
au ministère de l'Emploi, du Développement des ressources humaines et du Travail

Rapport sur l'audit de la déclaration

Opinion :

Nous avons vérifié l'état des recettes et des dépenses du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto (l'entité) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce qui a donné lieu à une insuffisance des recettes par rapport aux dépenses s'élevant à 22 104 046 \$, ainsi que les notes afférentes à l'état, y compris un résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommé « l'état »).

À notre avis, l'état ci-joint mentionné est préparé, dans tous ses aspects importants, conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des ententes modificatives signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « ***Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration*** » de notre rapport d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit de la Déclaration au Canada et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points essentiels - Cadre de présentation des rapports financiers

Nous attirons l'attention sur la note 1 de l'état, qui décrit le cadre de rapport financier applicable et l'objectif de l'état.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

Notre opinion est inchangée en ce qui concerne cette question.

KPMG LLP, une société à responsabilité limitée de l'Ontario et un cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets membres indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société anglaise privée limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG LLP.



Responsabilités de la direction à l'égard de la déclaration

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration dans son ensemble est exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport d'audit incluant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe.

Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de la déclaration.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification.

Nous avons également :

Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans la déclaration, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.

Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.

Communiquer avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Comme l'exigent les instructions fournies par le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, nous déclarons que l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses s'élève à un montant de 22 104 046 \$, est constitué des éléments suivants déclarés par l'entité dans l'état :

Le total des recettes s'élève à 88 614 255 \$ et comprend les éléments suivants :

- Le financement du ministère reçu s'élève à 72 726 754 \$.
- Intérêts perçus s'élevant à 109 969 \$.
- Contribution en nature de l'institution, d'un montant de 15 935 470 \$.
- Autres contributions en nature s'élevant à 62 000 \$.
- Les dépenses totales s'élèvent à 110 718 301 \$ et comprennent les éléments suivants :
 - Total administratif s'élevant à 983 458 \$.
 - Le capital total s'élève à 47 376 \$.
 - Les coûts directs totaux s'élèvent à 93 689 997 \$.
 - Total des contributions en nature s'élevant à 15 997 470 \$.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables agréés

Vaughan, Canada

30 juin 2023

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO | CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

État des recettes et des dépenses

Période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Recettes :

Financement du ministère 72 726 754 \$ Intérêts perçus (109 969 \$) Contribution en nature de l'institution 15 935 470 \$ Autres contributions en nature 62 000 \$ 88 614 255 \$

Dépenses :

Administratives 983 458 \$ Capital 47 376 \$

Directes :

Salaires du personnel 9 392 465 \$ Projet 20 017 696 \$ Sous-projets 64 279 836 \$ 93 689 997 \$

En nature :

Salaires du personnel 346 197 \$ Coûts indirects 15 154 270 \$ Co-requérants (Magnet) 435 003 \$
Autres 62 000 \$ 15 997 470 \$ 110 718 301 \$

Insuffisance des recettes sur les dépenses (22 104 046 \$) Voir les notes jointes à l'état des recettes et

des dépenses.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO | CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses

Période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

1. Base de la comptabilité :

L'état des revenus et des dépenses du Centre des Compétences futures (la déclaration) est préparé conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

L'accord précise que la déclaration doit être préparée d'une manière conforme aux principes comptables généralement acceptés. La direction de l'Université métropolitaine de Toronto a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la Partie III du Manuel des comptes professionnels agréés du Canada - Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif portant spécifiquement sur les produits et les charges, et non aux principes de présentation ou à la présentation de tous les états financiers et des informations connexes par voie de notes requises pour un ensemble complet d'états financiers.

L'objectif de cette déclaration est de permettre à l'entité de respecter son obligation envers le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Recettes :

Le financement du ministère relatif au Centre des Compétences futures (le « Centre ») est comptabilisé lors de la réception du financement au cours de la période.

(b) Dépenses :

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses liées aux sous-projets sont engagées lorsque les versements sont effectués aux promoteurs du projet. Tout recouvrement de dépenses liées à des sous-projets est comptabilisé en déduction des dépenses liées à des sous-projets lorsque les montants sont connus.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO | CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses (suite)

Période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(c) Contributions en nature :

Les contributions en nature et autres contributions en nature du Centre ne sont comptabilisées que lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement estimée.

(d) Utilisation d'estimations :

La préparation de l'état exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Solde cumulé du projet :

Au 1^{er} avril 2022, le projet du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto avait un excédent reporté d'ouverture de 9 882 830 \$, qui représente l'excédent cumulatif des revenus sur les dépenses pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2022.

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au
31 mars 2022 9 882 830 \$ Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses au cours de la
période (22 104 046 \$)

Solde cumulatif du projet au 31 mars 2023 (12 221 216 \$)

4. Contributions en nature du promoteur :

Les contributions en nature des promoteurs comprennent la valeur des coûts non monétaires déclarés par les promoteurs. La direction obtient la valeur de ces contributions en se basant sur les déclarations vérifiées des promoteurs. Le montant total déclaré au Centre pour la période est de 20 406 884 \$ (non audité).

